

Felix Wubbe et la SIHDA

8 février 2013 – 90 ans

Jean-François Gerkens (Université de Liège)

Le Professeur Felix Wubbe a 90 ans ! Sa carrière est d'une grande richesse. Sa personnalité est également unique à mes yeux. Il y a tellement de choses à dire sur celui qui nous rassemble ici que Pascal Pichonnaz a dû faire des choix que j'imagine difficiles : Quels thèmes aborder dans le cadre de ce symposium ? Le sujet qui m'a été attribué est donc : Felix Wubbe et la Société Internationale Fernand De Visscher pour l'Histoire des Droits de l'Antiquité. Je considère évidemment que c'est un très grand honneur d'être invité à dire quelques mots dans ce cadre. Cela me pousse à faire trois réflexions introductives :

Premièrement, le choix du sujet est intéressant, dans la mesure où il vient combler une petite lacune dans l'interview biographique de Felix Wubbe parue dans la revue néerlandaise 'Pro Memorie' en 2012¹. J'ai utilisé le mot « lacune », mais il est probablement trop fort, dans la mesure où l'exercice est difficile et être exhaustif dans l'exposé de la carrière de Felix Wubbe n'est pas une sinécure. Mais comme j'essaierai de le montrer, il y a un lien fort entre la SIHDA et Felix Wubbe. Un lien qui profite à la Société, bien plus qu'à Felix Wubbe lui-même d'ailleurs !

Deuxièmement, il faut reconnaître qu'être appelé à parler d'un lien aussi ancien entre une société savante et un de ses membres les plus éminents est exercice périlleux : n'ayant vécu que les vingt dernières années de ce lien, le risque de faire des erreurs n'est en effet pas mince. Mais cette remarque me permet de mettre en avant une des très grandes qualités de Felix Wubbe : Alors qu'au cours de ces dernières années, je me suis intéressé d'un peu plus près à l'histoire de la SIHDA², il s'est avéré être un interlocuteur particulièrement communicatif et aimable. Sa disponibilité permanente a été pour moi une grande source d'inspiration. C'est grâce à cela, que j'ai également pu mieux comprendre le lien fort qui existe entre lui et la SIHDA.

Troisièmement, ce bref exposé me permet – enfin ! – de corriger une erreur grave, que j'ai commise dans ma chronique de la SIHDA de Clermont-Ferrand³. Dans le cadre du dîner de gala organisé pour la clôture du congrès auvergnat de 2003, Felix

¹ Boudewijn Sirks, Dirk Heirbaut, *Interview met Felix Wubbe –10.4.2010*, in *Pro Memorie* 14 (2012), p.2-17.

² À ce jour, j'ai donné deux conférences sur le sujet : « Fernand De Visscher et la Société Internationale d'Histoire des Droits de l'Antiquité » (Société d'Histoire du Droit à Paris, le 14 janvier 2012, <http://hdl.handle.net/2268/108245>); « La Société Fernand De Visscher et le droit romain médiéval dans le cadre du projet IRMAE (*Ius Romanum Medii Aevi*) » (Société internationale Fernand De Visscher à Oxford, le 19 septembre 2012, <http://hdl.handle.net/2268/137377>).

³ Jean-François Gerkens, *Chronique de la 57^{ème} session de la Société Internationale Fernand de Visscher pour l'Histoire des Droits de l'Antiquité à Clermont-Ferrand (16 au 20 Septembre 2003)*, in *RIDA* 50 (2003), p.538.

Wubbe avait pris la parole pour remercier l'organisateur, Jean-Pierre Coriat pour son excellente hospitalité... Mais il avait également raconté quelques souvenirs relatifs aux débuts de la Société De Visscher, et particulièrement les réceptions au domicile privé de Fernand De Visscher, à l'avenue Winston Churchill à Bruxelles. Dans la foulée, il avait également évoqué sa vie privée et la rencontre de son épouse... et j'ai malheureusement fait l'amalgame entre les deux événements, en écrivant que Felix Wubbe avait rencontré son épouse dans les salons de Fernand De Visscher. C'est tellement bête que cela prête à sourire ! Mais Felix Wubbe s'est contenté de m'envoyer un email très courtois, dans lequel il écrit que Robert Feenstra avait attiré son attention sur le « onzin » (fr. : « bêtise ») que j'avais écrit dans ma chronique. Felix Wubbe n'a évidemment pas rencontré son épouse dans les salons de l'avenue Winston Churchill ! Voilà qui est – je l'espère – réparé et je demande encore humblement pardon pour cette méprise !

J'en viens alors au cœur du sujet de mon exposé : Quels liens Felix Wubbe a-t-il noués avec la Société Fernand De Visscher ? Il a été présent à la plupart des grandes étapes de la Société. Pour ma part, j'ai relevé quelques 8 aspects que je vais brièvement – rassurez-vous ! – développer ici :

1. Felix Wubbe et les débuts de la Société (1955-1965)

Évidemment, Felix Wubbe ne pouvait pas avoir participé aux sessions initiales, qui se sont déroulées pendant la première guerre mondiale, puisque celles-ci ne rassemblaient que des Belges. Il était également trop jeune pour participer aux toutes premières sessions internationales, mais en participant à la session de 1955, il a donc bien connu l'atmosphère des débuts. Il a vécu les sessions présidées par Fernand De Visscher et organisées à Bruxelles, dans les locaux de la Fondation Universitaire. Il a aussi connu les invitations au domicile privé du fondateur de la Société, à l'Avenue Winston Churchill.

Si ma lecture des chroniques⁴ de la SIHDA est bonne, c'est à la 15^{ème} session, à Dijon en 1960, que Felix Wubbe a pris la parole pour la première fois (*Quelques remarques sur l'action publicienne*⁵), alors qu'il était chargé de recherches à l'université de Leyde. C'est aussi à cette occasion qu'il rédige sa première chronique de la SIHDA, parue dans la Tijdschrift voor Rechtsgeschiedenis⁶. À l'époque, il n'y avait pas encore de sessions parallèles et prendre la parole à la SIHDA, signifiait prendre la parole devant Guarino, Arangio-Ruiz, Gaudemet, De Visscher, Sturm, Wolff, Pringsheim, Wieacker,

⁴ V. notamment : U. Brasiello, *X Congresso internazionale della « Société d'histoire des droits de l'Antiquité » (Bruxelles 25-30 septembre 1955)*, RIDA 3 (1956), p.515-523 ; J.C. van Oven, *Dixième session internationale de la Société d'Histoire des Droits de l'Antiquité (Bruxelles 25-29 septembre 1955)*, TR 24 (1956), p.131-133.

⁵ Le texte de l'intervention de Felix Wubbe (*Quelques remarques sur la fonction et l'origine de l'action publicienne*) est paru dans la RIDA 8 (1961), pp.417-440. La discussion suscitée par cette intervention se trouve aux pages 457-458 de la même revue.

⁶ F. Wubbe, *XV^{ème} Session internationale de la Société d'Histoire des Droits de l'Antiquité à Dijon (25-30 septembre 1960)*, TR 29 (1961), p.162-164.

Watson, Lévy et Volterra⁷... pour ne citer que les romanistes les plus célèbres dont je sais qu'ils étaient présents à Dijon ! C'était manifestement quelque chose, de prendre la parole devant un tel parterre de géants, pour y soutenir une nouvelle théorie sur l'origine de l'action publicienne. Fernand De Visscher interviendra personnellement dans la discussion consécutive à l'exposé de Felix Wubbe (de même que Wieacker, Fuchs, Feenstra, Sturm, Macqueron⁸ et Boyé⁹, excusez du peu !), en louant avant tout l'ingéniosité des arguments et la verve avec laquelle il a défendu ses idées originales¹⁰. Il s'agit là sans doute également d'un jalon important des liens entre lui et la Société De Visscher. Je peux imaginer que faire ce type de conférence devait marquer une entrée de plein pied dans cette Société savante.

2. La Société dans la tourmente (1965-1967 et 1977)

Felix Wubbe était également présent lors de la XX^{ème} session, celle de Paris, en 1965. Cette session était évidemment essentielle, puisque c'était la première organisée après la mort de du fondateur. C'est lors de cette session qu'il fallut organiser la succession du président incontesté de la Société. C'était évidemment une étape très sensible et déterminante pour sa survie. La chronique que Felix Wubbe rédige¹¹ à ce

⁷ Les noms repris ici sont ceux des autres romanistes qui étaient présents à Dijon. Je ne peux évidemment pas affirmer qu'ils étaient tous dans la salle. Il ne s'agit là que d'une extrapolation tirée à la fois des interventions reportées dans la chronique de la SIHDA parue dans la RIDA [RIDA 8 [1961], p.443-459].

⁸ Dans sa chronique, Giovanni Nicosia (*La XV^e session internationale de la Société d'histoire des droits de l'antiquité*, in IVRA 12 [1961], p.233-238), écrit : « Per ultimo, F.B.J. Wubbe (Leiden) presentava « Quelques remarques sur l'action Publicienne ». La dottrina dominante ritiene che l'*actio Publiciana* fu creata per proteggere colui che aveva acquistato *a domino* un *ares Mancipi* per semplice *traditio*. Il relatore, richiamandosi anche alla tesi del Kaser, secondo cui in origine si sarebbe avuta solo una 'relative Eigentum', sostiene che la funzione primitiva dell'*a. Publiciana* fu quella di tutelare, durante il periodo necessario al compiersi dell'usucapione, chiunque, in base ad una giusta causa, avesse acquistato una cosa, sia *Mancipi* che *nec Mancipi*, sia *a domino* che *a non domino*. Seguiva una nutrita discussione, cui intervenivano : De Visscher, Wieacker, Fuchs, Feenstra, Sturm, Macqueron ». Une autre chronique de cette même session a été rédigée par Émile Szlechter (*XV^e Session Internationale de la 'Société d'Histoire des Droits de l'Antiquité' [Dijon, 25-29 Septembre 1960]*, in SDHI 26 [1960], p.529-534, p.533).

⁹ AA, *La XV^e Session internationale de la Société d'Histoire des Droits de l'Antiquité. Dijon, 25-29 septembre 1960*, RIDA 8 (1961), p.457-458. La chronique anonyme, mais probablement de la plume de Fernand De Visscher ne reprend que la transcription synthétique de trois interventions : La sienne et celle de Sturm sont aussi présentes dans la chronique de Nicosia (ci-avant). Celle de Boyé, ne se trouve en revanche que chez Fernand De Visscher et celles de Wieacker, Fuchs, Feenstra et Macqueron uniquement chez Nicosia. La différence s'explique probablement par le fait que la RIDA n'a publié les interventions que lorsqu'elle en avait obtenu un résumé par l'intervenant lui-même, là où Nicosia a pris note des intervenants lors de la discussion.

¹⁰ V. *Ibidem*, pp.457-458.

¹¹ Felix Wubbe, *XX^e Session internationale de la Société d'histoire des droits de l'antiquité à Paris (16-18 septembre 1965)*, in TR 34 (1966), p.320-323.

propos est d'ailleurs entièrement empreinte de la gravité de l'instant. Comment la Société pourrait-elle survivre à ce décès ? Qui peut reprendre le rôle de Fernand De Visscher ? Qui organisera la prochaine session de la Société ? Il était urgent de trouver des réponses à ces questions : À celle de la succession de Fernand De Visscher, l'assemblée générale de Paris décidera que le président n'aurait pas de successeur, mais qu'il serait remplacé par un comité directeur¹². En revanche, l'assemblée de Paris n'a pas pu trouver de lieu, ni surtout d'hôte, pour organiser la XXI^{ème} session...

Mais l'invitation de Pablo Fuenteseca à Salamanque est – ensuite¹³ – venue ôter les doutes immédiats et Felix était du voyage. Il a également rédigé la chronique de cette session de 1966¹⁴. Et cette session-là était également essentielle ! Elle était en effet celle de la confirmation que la Société pouvait survivre à Fernand De Visscher. Un peu comme pour conjurer ce sort, il fut d'ailleurs décidé à Salamanque que la Société porterait officiellement le nom de son fondateur et s'appellerait « Société internationale Fernand De Visscher pour l'Histoire des Droits de l'Antiquité ».

La session suivante était celle de Pérouse¹⁵, organisée par Mario de Domenicis. Cette session aussi sera importante, mais peut-être avant tout pour Felix. C'est à cette occasion que Jean Gaudemet lui suggéra d'inviter la SIHDA à Fribourg, l'année suivante¹⁶. C'est cette année-là, que l'organisateur proposa d'appeler la Société : « SIDA¹⁷ » (pour : « Société Internationale des Droits de l'Antiquité »).

1977 a été une autre année difficile pour la SIHDA, lorsque le congrès de Vérone n'a pu être organisé, faute de moyens financiers¹⁸. Cette année-là, c'est à nouveau Mario De Domenicis qui accueillait la Société Fernand De Visscher à l'Accademia Costantiniana, pour assurer un minimum de pérennité à la Société¹⁹ et lui permettre de rebondir, ce

¹² Pour rappel, ce comité directeur est un triumvirat composé des organisateurs de la session passée, présente et future. Ce triumvirat porte le nom de comité directeur. Cfr. Marie-Thérèse Lenger, *La XXe Session internationale de la Société d'Histoire des Droits de l'Antiquité. Paris, 16-19 septembre 1965*, in RIDA 13 (1966), p.396 ; Felix Wubbe, *XXe Session internationale de la Société d'histoire des droits de l'antiquité à Paris (16-18 septembre 1965)*, in TR 34 (1966), p.322-323.

¹³ Felix Wubbe, *XXe Session internationale de la Société d'histoire des droits de l'antiquité à Paris (16-18 septembre 1965)*, in TR 34 (1966), p.323, note 2.

¹⁴ Felix Wubbe, *XXIe Session internationale de la Société Fernand De Visscher pour l'histoire des droits de l'antiquité à Salamanque (28-30 septembre 1966)*, in TR 35 (1967), p.373-376.

¹⁵ Felix Wubbe, *XXIIe Session internationale de la Société Fernand De Visscher pour l'histoire des droits de l'antiquité à Pérouse (11-15 septembre 1967)*, in TR 36 (1968), p.249-251.

¹⁶ A.J.B.Sirks et D.Heirbaut, *Interview met Felix Wubbe – 10.4.2010*, in Pro Memorie 14 (2012), p.15.

¹⁷ V. à ce propos : Felix Wubbe, *XLe Session internationale de la Société 'Fernand De Visscher' pour l'histoire des droits de l'antiquité à Stockholm (8-12 septembre 1986)*, in TR 55 (1987), p.222-223.

¹⁸ V. Andreas Wacke, *Il congresso SIDA ad Ankara*, Labeo 25 (1979), p.242.

¹⁹ Felix Wubbe, *Convegno dell'Accademia storico-giuridica Costantiniana (28 septembre – 1er octobre 1977)*, in TR 46 (1978), p.194-195.

qu'elle fera à Ankara, l'année d'après. Felix était bien entendu présent à Spello, pour la rencontre de l'Accademia, à laquelle il restera d'ailleurs fidèle par la suite²⁰.

3. Felix Wubbe organise la 23^{ème} session de la SIHDA

Le moment le plus fort de la relation entre la SIHDA et Felix devait donc probablement être la XXIII^{ème} session, celle de Fribourg en 1968²¹ ! C'est évidemment toujours un événement marquant d'organiser un congrès international comme celui-là. En l'occurrence, ce n'était pas une sinécure d'organiser cette session quelques mois seulement après mai '68 : la période était en effet particulièrement tendue dans les universités européennes. Nombreux étaient les collègues qui étaient dans une situation d'insécurité telle qu'ils ne savaient même pas si leur université existerait encore lorsqu'ils retourneraient chez eux après le congrès. Felix Wubbe n'éluda d'ailleurs pas la question et l'aborda avec honnêteté dans son discours d'accueil²², je cite : « (...) nous donnerions la preuve d'un mépris souverain pour les réalités si (...) nous ne nous arrêtons pas un instant aux événements qui ont bouleversé l'ordre traditionnel dans beaucoup de nos universités et, j'ajoute, dans la vie de certains d'entre nous. (...) Est-il possible que nous nous soyons penchés trop longtemps sur les problèmes de la *litiscontestatio* pour pouvoir comprendre immédiatement ce qu'est la *contestatio* tout court... ». Il cite alors Antonio Guarino, qui dans la revue *Labeo* nous invitait tous à un examen de conscience franc et public, au lieu de préconiser un retour à la normalité, expression qui était suspecte par essence. À mon sens, ces mots n'ont pas vraiment perdu de leur actualité, même si les temps sont sans doute moins agités pour le moment.

C'est Marie-Thérèse Lenger²³, le précieux bras droit de Fernand De Visscher, qui rédige pour la RIDA la chronique de la session de la SIHDA organisée par Felix à Fribourg. Elle y souligne que Felix « a su recréer le véritable esprit dans lequel Fernand De Visscher a fondé et animé la Société, et cela en établissant un heureux équilibre entre toutes les parties du programme, en favorisant la haute tenue scientifique des travaux et

²⁰ A.J.B.Sirks et D.Heirbaut, *Interview met Felix Wubbe – 10.4.2010*, in *Pro Memoria* 14 (2012), p.15.

²¹ Puisque c'était Felix Wubbe lui-même qui recevait la Société, il n'a pas rédigé la chronique pour la TR, et c'est Robert Feenstra qui s'en est chargé : Robert Feenstra, *XXIIIe Session de la Société internationale Fernand De Visscher pour l'histoire des droits de l'antiquité à Fribourg/Suisse (17-20 septembre 1968)*, TR 37 (1969), p.316-317. D'autres chroniques que l'événement ont été publiées dans plusieurs revues, parmi lesquelles : Onorato Bucci, *La « Société » à Fribourg*, in *Labeo* 14 (1968), p.344-352 ; Giovanni Polara, *XXIII Session de la Société Internationale « F. De Visscher » pour l'Histoire des Droits de l'Antiquité. (Dijon, 17-20 Settembre 1968)*, in *IVRA* 20 (1969), p.712-717 ; Guido Paolo Solinas, *XXIII Sessione della 'Société Internationale Fernand De Visscher pour l'Histoire des Droits de l'Antiquité'. (Friburgo – Svizzera – 17-20 settembre 1968)*, in *SDHI* 34 (1968), p.501-511 ; Marie-Thérèse Lenger, *La XXIIIe Session de la Société internationale Fernand De Visscher pour l'histoire des droits de l'Antiquité. Fribourg, 17-20 septembre 1968*, in *RIDA* 16 (1969), p.423-442.

²² Le texte du discours d'accueil de Felix Wubbe est publié dans la *RIDA* 16 (1969), p.436-440.

²³ V. Jean Bingen, *In memoriam Marie-Thérèse Lenger*, in *RIDA* 39 (1992), p.9-24.

en maintenant avec un rare bonheur le climat d'amitié auquel nous tenons tous²⁴ ». À mon sens, ces mots de Marie-Thérèse Lenger sont probablement très justes. C'est également mon impression à propos de Felix Wubbe : sa longue expérience de la Société De Visscher en fait un des gardiens privilégiés de la mémoire et de la vraie nature de cette société. C'est donc avec beaucoup de bonheur que j'ai eu régulièrement l'occasion de m'entretenir avec lui, de ses souvenirs personnels de l'évolution de la SIHDA.

4. La fidélité de Felix Wubbe à la Société De Visscher

La fidélité de Felix Wubbe à la Société De Visscher est une fidélité peu commune. À part peut-être Hans Ankum – mais Hans est arrivé un an plus tard²⁵ que Felix – je ne lui connais pas d'équivalent. Entre 1955 et 2010, il n'en a manqué presque aucune ! Au-delà de sa présence continue, il a aussi été le plus grand chroniqueur de la Société ! Personne n'a rédigé plus de chroniques que lui ! Si j'ai bien compté, il a rédigé 31 chroniques de la Société De Visscher dans la Tijdschrift voor Rechtsgeschiedenis. La première en 1960 (Dijon) et la dernière en 1994 (Vienne). Son assiduité et ses chroniques font de Felix Wubbe la mémoire de la Société et c'est un mérite que l'on ne lui reconnaît pas assez souvent, je trouve !

Évidemment, Felix a aussi donné d'autres conférences. L'année après la session organisée à Fribourg, la Société revenait dans sa mère patrie : Les Pays-Bas. Et Felix Wubbe donna une conférence portant le titre « Quelques remarques sur l'interprétation des testaments en droit romain » rencontrant un intérêt manifeste²⁶, puisqu'elle provoqua les interventions de Mayer-Maly, Gaudemet, Triantaphyllopoulos, Impallomeni, Ankum, Horak et Yaron, soient pas moins de 7 intervenants !

5. Felix Wubbe et les dimensions idéales de la SIHDA

Une question qui a régulièrement occupé Felix Wubbe – particulièrement dans le cadre de ses chroniques – c'est la question de l'inflation des conférences données à la SIHDA.

Alors qu'en 1980, la Société revient sur les lieux de sa naissance, à Bruxelles, Felix écrit²⁷ qu'elle prend des dimensions sans précédent. C'est avec des sentiments partagés qu'il voit arriver les séances parallèles. D'une part, il regrette la qualité des débats des débuts de la Société, qui supposaient des séances auxquelles tous participaient, mais d'autre part, il ne pouvait que se réjouir du grand nombre de participants à nos

²⁴ Marie-Thérèse Lenger, *La XXIIIe Session de la Société internationale Fernand De Visscher pour l'histoire des droits de l'Antiquité. Fribourg, 17-20 septembre 1968*, in RIDA 16 (1969), p.423.

²⁵ Sauf erreur, Hans Ankum a participé pour la première fois à la Société De Visscher, lors de la session de Leyde-Amsterdam en 1956.

²⁶ Marie-Thérèse Lenger, *La XXIVe Session de la Société internationale Fernand De Visscher pour l'histoire des droits de l'Antiquité. Amsterdam, 16-19 septembre 1969*, in RIDA 17 (1970), p.386.

²⁷ Felix Wubbe, *XXXIVe Session internationale de la Société 'Fernand De Visscher' pour l'histoire des droits de l'antiquité à Pérouse (16-20 septembre 1980)*, in TR 49 (1981), p.214-216.

réunions. Il répète ce regret dans plusieurs chroniques par la suite²⁸. Dans la chronique de la session de 1989²⁹, il écrit: « ... nous avouons notre perplexité. Quelque 70 à 80 communications, ne serait-ce pas trop ? Peu à peu les journées de la SIHDA se sont transformées en une immense foire : on y parle beaucoup, on y écoute peu. La division en sections est devenue nécessaire, elle n'en est pas moins regrettable. Au sein des sections on voit se former des grappes linguistiques : italophones, anglophones, etc. On voit des conférenciers faire une brève apparition, le temps de délivrer leur message, d'assister à un repas, pour se dispenser du reste. Et on les comprend. La Société se serait-elle écartée, par la force du grand nombre, de ce qui fut, il y a quarante ans, l'idée de Fernand De Visscher ? Le temps serait-il venu pour repenser la formule selon laquelle, indistinctement, toute communication annoncée est placée au programme ? Qu'on nous comprenne bien. Aucun reproche n'est adressé aux organisateurs du congrès de Ferrare. (...) Si nous avons osé exprimer notre malaise face au gigantisme de ces dernières années, c'est que nous nous souvenons avec une certaine nostalgie de la jeunesse de notre Société. Il y a évidemment une autre face de la médaille : le grand nombre rassure, le culte des droits de l'antiquité semble voué à un bel avenir. *Gaudeamus igitur !* ».

Comment ne pas donner raison à Felix Wubbe ? Mais à bien y regarder, il me semble que la dérive dénoncée n'est pas tant celle de la SIHDA. C'est plutôt celle de l'université moderne qui pousse tout le monde à parler le plus souvent possible. Les conférences données sont valorisées et même soutenues financièrement alors que les

²⁸ Felix Wubbe, *XXXVe Session internationale de la Société 'Fernand De Visscher' pour l'histoire des droits de l'antiquité à Madrid (23-26 septembre 1981)*, in TR 50 (1982), p.115 (« Le programme des communications étant extrêmement riche il a fallu prévoir des séances parallèles. Les inconvénients de ce système sont manifestes, mais probablement insurmontables ») ; Idem, *XLIIe Session internationale de la Société 'Fernand De Visscher' pour l'histoire des droits de l'antiquité à Salzbourg (20-23 septembre 1988)*, in TR 57 (1989), p.230 ; Idem, *XLIIIe Session internationale de la Société 'Fernand De Visscher' pour l'histoire des droits de l'antiquité à Ferrare, Padoue et Modène (25-30 septembre 1989)*, in TR 58 (1990), p.528 ; Idem, *XLVe Session internationale de la Société 'Fernand De Visscher' pour l'histoire des droits de l'antiquité à Miskolc (16-20 septembre 1991)*, in TR 60 (1992), p.253 (Felix Wubbe relate la discussion lors de l'assemblée générale de Miskolc, où est discutée la question de la nécessité de limiter le nombre de communications : faut-il instaurer un système d'invitations par le comité directeur ? Mais cette idée n'est pas suivie) ; Idem, *XLVIe Session internationale de la Société 'Fernand De Visscher' pour l'histoire des droits de l'antiquité à Amsterdam et Utrecht (21-26 septembre 1992)*, in TR 61 (1993), p.176 (« Le grand nombre de communications annoncées avait forcé les organisateurs à prévoir tout au long de ces journées trois sections parallèles. Formule inévitable depuis fort longtemps, hélas. Mais aussi, fidélité exemplaire à la 'philosophie' de Fernand De Visscher, qui considérait toute contribution comme bienvenue et encourageait systématiquement les jeunes et les débutants à s'exprimer. Une nouveauté pourtant, qui a été appréciée par tous : un programme indiquant l'heure exacte du début de chaque communication et permettant ainsi à chacun de slalomer, sans risque de manquer le conférencier de son choix »).

²⁹ Felix Wubbe, *XLIIIe Session internationale de la Société 'Fernand De Visscher' pour l'histoire des droits de l'antiquité à Ferrare, Padoue et Modène (25-30 septembre 1989)*, in TR 58 (1990), p.528.

conférences écoutées sont considérées comme du temps perdu ! À force de vouloir mesurer les mérites de chacun en privilégiant la quantité, on a gravement porté atteinte à la qualité du débat scientifique... Mais comment ne pas apprécier la formule lapidaire utilisée par Felix Wubbe et que je répète ici : « on parle beaucoup, on écoute peu » !

6. Felix Wubbe, francophone et francophile

La sensibilité de Felix Wubbe quant à l'usage adéquat de la langue française, la langue officielle de la Société a été exprimée de différentes manières.

Lors de la SIHDA de Namur, en 1985, Felix Wubbe a été surpris – doux euphémisme! – par les affiches appliquées sur les portes des toilettes réservées aux participants au congrès De Visscher. Sur ces affiches, on pouvait lire les lettres SIDA. Pour un anglophone, un italo-phonie ou un germanophone, ces lettres désignaient évidemment la Société De Visscher. Mais maintenant que la maladie du SIDA commence à faire des ravages, l'acronyme inventé par De Dominicis en 1967³⁰ devient problématique pour les francophones. C'est ainsi que Felix Wubbe proposera que le sigle soit complété d'un "H" pour s'appeler SIHDA au lieu de SIDA.

Une des autres questions qui a occupé Felix Wubbe dans la vie de la SIHDA, c'est le petit nombre de collègues français qui participaient encore aux congrès, alors qu'ils avaient été nombreux lors des débuts de la Société. Dans sa chronique de la XLV^{ème} session, à Miskolc³¹, il remarque : « En parcourant cette liste (*scil. La liste des conférenciers*) on est frappé par la grande variété des pays d'origine des orateurs : l'Europe entière est présente. Mais on ne peut pas ne pas être frappé aussi par l'absence quasi totale des Français. Il semble que les modifications successives dans le programme des cours des facultés françaises aient fait disparaître complètement l'intérêt pour nos disciplines. Aussi la relève y fait-elle cruellement défaut. » Felix Wubbe fera un constat similaire dans la chronique de la XLVIII^{ème} session, à Vienne³² : « (...) Autre constat, qu'on n'hésitera pas à qualifier d'alarmant : l'absence totale de contributions françaises. Sur quelque 50 conférences il y en a tout juste quatre en français, présentées successivement par un belge, un grec, un roumain et un japonais. Alors question : le français, selon la volonté de Fernand De Visscher maintes fois exprimée, est la langue officielle de la Société, mais l'anglais, l'italien, l'espagnol (si les orateurs veulent bien mettre un frein à leur 'langue'), l'allemand, voire le néerlandais seront-ils bientôt, sont-ils déjà, mieux compris et connus que le français ? Le moment est-il venu de laisser tomber une fiction, une illusion ? Question que l'on pardonnera à quelqu'un qui, pendant trente ans, a fait régulièrement la chronique de ces congrès, et que l'on n'accusera donc pas d'un manque de fidélité ». Mais, ajoutons que plus récemment, le même Felix Wubbe

³⁰ Felix Wubbe, *XL^e Session internationale de la Société 'Fernand De Visscher' pour l'histoire des droits de l'antiquité à Stockholm (8-12 septembre 1986)*, in TR 55 (1987), p.222-223.

³¹ Felix Wubbe, *XLV^e Session internationale de la Société 'Fernand De Visscher' pour l'histoire des droits de l'antiquité à Miskolc (16-20 septembre 1991)*, in TR 60 (1992), p.253.

³² Felix Wubbe, *XLVIII^e Session internationale de la Société 'Fernand De Visscher' pour l'histoire des droits de l'antiquité à Vienne (20-23 septembre 1994)*, in TR 63 (1995), p.428.

a pu se réjouir de voir que la relève française tant attendue a fini par arriver et la présence d'Emmanuelle Chevreau ici à Fribourg, mais aussi lors de toutes les sessions récentes de la SIHDA en est le témoignage le plus évident.

7. Felix Wubbe et la *Societas amicorum*

Felix Wubbe a régulièrement rappelé que la SIHDA est une *Societas amicorum*. On y retrouve des personnes que l'on ne rencontre pas souvent, mais que l'on est souvent heureux de retrouver. C'est ainsi, par exemple, qu'il évoque avec émotion la présence de Max Kaser, à qui il était lié depuis longtemps³³, lors de l'excursion du Wolfgangsee à la fin de la session de Salzbourg³⁴, en 1988.

Mais à titre personnel, l'évocation la plus amusante de l'amitié que j'ai lue dans les chroniques de Felix Wubbe, c'est celle de la SIHDA de Séville, en 1990. Il y parle du vin espagnol qui permet « aux congressistes non seulement de se désaltérer, mais aussi, selon le cas, d'établir des contacts, de se retrouver, de *vérifier* (!) de vieilles amitiés³⁵ ». Felix Wubbe clôt la chronique en évoquant une habitude valaisanne³⁶, lorsqu'il s'agit d'évoquer le plaisir que l'on a eu du banquet du lundi de Pâques. Cela se fait par l'usage laconique d'un seul mot : *Satisfecerunt* ! Je ne doute pas que nous pourrions en dire autant, à la fin de cette journée.

8. Felix Wubbe et les honneurs

Felix Wubbe n'a jamais couru à la poursuite des honneurs. Pour un professeur d'université, je pense qu'il est nettement plus humble que la moyenne ! Cela n'empêche pas, évidemment, que la Société ait tenu à lui témoigner sa reconnaissance par toutes sortes de tâches honorifiques dont il m'est impossible de faire une liste exhaustive ici. J'en citerai donc seulement quelques-unes, comme la présidence de l'assemblée générale en 1987, lors de la session de Saint-Sébastien³⁷. Il a également fait quelques allocutions

³³ A.J.B.Sirks et D.Heirbaut, *Interview met Felix Wubbe – 10.4.2010*, in Pro Memorie 14 (2012), p.8-9.

³⁴ Felix Wubbe, *XLIIe Session internationale de la Société 'Fernand De Visscher' pour l'histoire des droits de l'antiquité à Salzbourg (20-23 septembre 1988)*, in TR 57 (1989), p.232.

³⁵ Felix Wubbe, *XLIVe Session internationale de la Société 'Fernand De Visscher' pour l'histoire des droits de l'antiquité à Séville (2-5 octobre 1990)*, in TR 59 (1991), p.216.

³⁶ Felix Wubbe, *XLIVe Session internationale de la Société 'Fernand De Visscher' pour l'histoire des droits de l'antiquité à Séville (2-5 octobre 1990)*, in TR 59 (1991), p.216-217.

³⁷ Felix Wubbe, *XLIIe Session internationale de la Société 'Fernand De Visscher' pour l'histoire des droits de l'antiquité à Saint-Sébastien (22-25 septembre 1987)*, in TR 56 (1988), p.266.

de remerciement des organisateurs, à l'occasion du repas de gala, comme à Salzbourg³⁸ en 1988 et à Clermont-Ferrand³⁹ en 2003, mais je suis certain d'en oublier.

Felix Wubbe a également eu l'honneur de parler dans le cadre de la séance inaugurale. C'était en 1992, lors de la XLVI^{ème} session organisée à Amsterdam⁴⁰, dans sa mère patrie. Si le moment était important pour lui, il l'était sans doute encore plus pour moi, puisque c'était ma première SIHDA. À l'époque, j'accompagnais mon maître, Roger Vigneron, et je me souviens très bien qu'il m'a dit, en regardant le programme de la séance inaugurale : « Ah ! Felix Wubbe, ça c'est un grand ! ». Je me souviens aussi qu'après la conférence, nous sommes allés le féliciter et que nous avons été présentés. C'était assurément un des grands moments de ma première SIHDA ! La conférence elle-même portait sur le « *ius singulare* » et a été publiée dans les Mélanges en l'honneur de Wolfgang Waldstein⁴¹.

Felix Wubbe a bien entendu continué à fréquenter la SIHDA, même après la rédaction de sa dernière chronique pour la Tijdschrift voor Rechtsgeschiedenis⁴². Après lui, Tammo Wallinga, Laurens Winkel, Jan Hallebeek et Dirk Heirbaut ont pris la relève de la rédaction des chroniques pour cette revue (en tous cas jusqu'en 2006, date de la dernière chronique parue dans la TR). Mais si l'on évoque la continuité de la présence de Felix Wubbe à SIHDA, comment ne pas également évoquer Pascal Pichonnaz, notre hôte du jour, qui par sa fidélité à la SIHDA, continue également l'œuvre de son maître !

Comme je l'ai mentionné d'entrée, Felix Wubbe n'a pas recherché les honneurs et à mes yeux, c'est une chose qui l'honore beaucoup ! Probablement la SIHDA ne l'a-t-elle pas honoré assez jusqu'ici. Je suis donc particulièrement heureux de la fête qui est organisée en son honneur aujourd'hui !

* *
*

³⁸ Felix Wubbe, *XLII^e Session internationale de la Société 'Fernand De Visscher' pour l'histoire des droits de l'antiquité à Salzbourg (20-23 septembre 1988)*, in TR 57 (1989), p.232.

³⁹ Jean-François GERKENS, *Chronique de la 57^{ème} session de la Société Internationale Fernand de Visscher pour l'Histoire des Droits de l'Antiquité à Clermont-Ferrand (16 au 20 Septembre 2003)*, in RIDA 50 (2003), p.538.

⁴⁰ Felix Wubbe, *XLVI^e Session internationale de la Société 'Fernand De Visscher' pour l'histoire des droits de l'antiquité à Amsterdam et Utrecht (21-26 septembre 1992)*, in TR 61 (1993), p.173-176.

⁴¹ Felix Wubbe, *Ius singulare quid sit*, in M.J.Schermaier/Z.Vegh (hrsg.), *Ars boni et aequi. Festschrift für Wolfgang Waldstein zum 65. Geburtstag*, Stuttgart 1993, p.451-469.

⁴² Felix Wubbe, *XLVIII^e Session internationale de la Société 'Fernand De Visscher' pour l'histoire des droits de l'antiquité à Vienne (20-23 septembre 1994)*, in TR 63 (1995), p.426-429.

Annexe : Liste de toutes les chroniques de la SIHDA parue dans la
Tijdschrift voor Rechtsgeschiedenis :

- 1950 : Bruxelles : van Oven, TR 18 (1950), p.501 (Néerl.).
1951 : Bruxelles : Feenstra TR 20 (1952), p.140-142 (Néerl.).
1952 : Florence-Sienne : van Oven TR 21 (1953), p.125-127 (Fr.).
1953 : Barcelone : Imbert TR 22 (1954), p.134-136 (Fr.).
1954 : Nancy : van Oven TR 23 (1955), p.146-147 (Néerl.).
1955 : Bruxelles : van Oven TR 24 (1956), p.131-133 (Fr.).
1956 : Leyde-Amsterdam : Gaudemet TR 24 (1956), p.506-511 (Fr.).
1957 : Oxford : Stein TR 26 (1958), p.124-126 (Angl.).
1958 : Trieste : Cardascia TR 26 (1958), p.502-505 (Fr.).
1959 : Freiburg-Bale : Peter Stein, TR 27 (1959), p.499-502 (Angl.).
1960 : Dijon : **Felix Wubbe**, TR 29 (1961), p.162-164 (Fr.).
1961 : Split : Stein/Thomas, TR 30 (1962), p.133-137 (Angl.).
1962 : Turin : **Felix Wubbe**, TR 31 (1963), p.158-161 (All.).
1963 : Bruxelles, Feenstra/**Felix Wubbe**, TR 32 (1964), p.153-156 (Fr.).
1964 : Glasgow-Aberdeen : Haumaninger, TR 33 (1965), p.164-169 (All.).
1965 : Paris : **Felix Wubbe**, TR 34 (1966), p.320-323 (Fr.).
1966 : Salamanque : **Felix Wubbe**, TR 35 (1967), p.373-376 (Fr.).
1967 : Pérouse : **Felix Wubbe**, TR 36 (1968), p.249-251 (Fr.).
1968 : Fribourg : Feenstra, TR 37 (1969), p.316-317 (Fr.).
1969 : Amsterdam : **Felix Wubbe**, TR 38 (1970), p.258-261 (All.).
1970 : Vienne : **Felix Wubbe**, TR 39 (1971), p.622-624 (Fr.).
1971 : Bordeaux : **Felix Wubbe**, TR 41 (1973), p.220-221 (Fr.).
1972 : Dublin : **Felix Wubbe**, TR 41 (1973), p.226-227 (Fr.).
1973 : Athènes : Wolf, TR 42 (1974), p.190-191 (All.).
1974 : Cologne : **Felix Wubbe**, TR 42 (1974), p.391-392 (Fr.).
1975 : Oviedo : **Felix Wubbe**, TR 43 (1975), p.395-396 (Fr.).
1976 : Trieste : **Felix Wubbe**, TR 44 (1976), p.392-393 (Fr.).
1977 : Pérouse (Acc. Cost.) : **Felix Wubbe**, TR 46 (1978), p.194-195 (Fr.).
1978 : Ankara : **Felix Wubbe**, TR 47 (1979), p.91-92 (Fr.).
1979 : Palerme : **Felix Wubbe**, TR 48 (1980), p.94-96 (Fr.).
1980 : Bruxelles : **Felix Wubbe**, TR 49 (1981), p.214-216 (Fr.).
1981 : Madrid : **Felix Wubbe**, TR 50 (1982), p.115-116 (Fr.).
1982 : Perpignan : **Felix Wubbe**, TR 51 (1983), p.431-433 (Fr.).
1983 : Le Caire : **Felix Wubbe**, TR 52 (1984), p.211-212 (Fr.).
1984 : Athènes : **Felix Wubbe**, TR 52 (1984), p.435-437 (Fr.).
1985 : Namur : **Felix Wubbe**, TR 54 (1986), p.237-238 (Fr.).
1986 : Stockholm : **Felix Wubbe**, TR 55 (1987), p.222-223 (Fr.).
1987 : Saint-Sébastien : **Felix Wubbe**, TR 56 (1988), p.265-267 (Fr.).
1988 : Salzbourg : **Felix Wubbe**, TR 57 (1989), p.230-232 (Fr.).
1989 : Ferrare : **Felix Wubbe**, TR 58 (1990), p.526-528 (Fr.).
1990 : Séville : **Felix Wubbe**, TR 59 (1991), p.215-217 (Fr.).
1991 : Miskolc : **Felix Wubbe**, TR 60 (1992), p.252-253 (Fr.).
1992 : Amsterdam : **Felix Wubbe**, TR 61 (1993), p.173-176 (Fr.).
1993 : Oxford : **Felix Wubbe**, TR 62 (1994), p.239-242 (Fr.).
1994 : Vienne : **Felix Wubbe**, TR 63 (1995), p.426-429 (Fr.).

- 1995 : Nouvelle-Orléans : Wallinga, TR 64 (1996), p.300-301 (Fr.).
1996 : Bruxelles : Winkel, TR 65 (1997), p.570-572 (Fr.).
1997 : Crotone-Messine : Wallinga, TR 66 (1998), p.236-238 (Fr.).
1998 : Madrid : Winkel, TR 67 (1999), p.429-430 (Fr.).
1999 : Exeter : Wallinga, TR 68 (2000), p.214-216 (Fr.).
2000 : Antalya : Winkel, TR 69 (2001), p.197 (Fr.).
2001 : Rotterdam : Heirbaut, TR 69 (2002), p.199-201 (Angl.).
2002 : Cagliari : Winkel, TR 70 (2003), p.492-494 (Fr.).
2003 : Clermont-Ferrand : Winkel, TR 71 (2004), p.413-414 (Fr.).
2004 : Brésil : Hallebeek, TR 72 (2005), p.225-226 (Néerl.).
2005 : Bochum : Winkel, TR 73 (2006), p.237-239 (Fr.).
2006 : Komotini : Winkel, TR 74 (2007), p. 110-112 (Néerl.).